

Note de cadrage



Dans le cadre de la Politique de la Ville, les partenaires soutiennent des projets qui **améliorent les conditions de vie des habitants du** quartier prioritaire « Les Courbes de l'Albarine » (secteur Gare) situé à Ambérieu-en-Bugey.

L'appel à projets lancé chaque année permet de **financer des actions répondant aux enjeux** identifiés dans le contrat de ville 2024-2030.

L'Appel à projet Politique de la Ville 2025 est l'occasion d'expérimenter de nouvelles actions en lien avec les thématiques actuelles et répondant aux nouveaux enjeux du territoire.

Politique de la Ville Ambérieu-en-Bugey Appel à projets 2025



Votre projet est **éligible** s'il s'inscrit dans :

Les thématiques du Contrat de Ville 2024-2030 :

1. Réussite éducative et parentalité
2. Pour un quartier propre
3. Cadre de vie et rénovation urbaine
4. Habitat et peuplement
5. Accès aux droits et maîtrise de la langue
6. Soins et santé
7. Vers un emploi durable
8. Vivre-ensemble, préventions et sécurité
9. Culture, sports et loisirs

Principes généraux

- Afin d'assurer une meilleure cohérence des actions sur le territoire, **chaque projet devra être présenté et travaillé avec le Chef de projets Politique de la Ville**. Tout dossier saisi directement en ligne, sans cette phase préalable, sera déclaré « non recevable ».
- Les projets innovants et portés par **plusieurs acteurs** seront priorités.
- Les crédits Politique de la Ville sont limités dans le temps. Il convient que les porteurs de projets prennent en compte le fait que **ces financements ne soient pas pérennes**.
- La durée de financement est **d'une année civile, hormis pour les projets faisant l'objet d'une CPO**.
- Les projets doivent prendre en compte les **spécificités du territoire et de ses habitants**.
- Le projet doit d'abord **bénéficier aux habitants du quartier prioritaire** afin de réduire les écarts. Le financement concerne **les dépenses de fonctionnement liées à ces publics**.
- La Politique de la Ville ne finance pas seule une action, **il faut un/des financement(s) de droit commun** (autres financeurs publics et/ou privés).



Critères d'analyse des projets

Critères majeurs :

- analyse des objectifs et de leurs pertinences
- évaluation des moyens mis en œuvre au regard des objectifs et du public
- prise en compte du coût de l'action

- ▶ Faisabilité
- ▶ Convergence et synergie avec d'autres actions
- ▶ Prise en compte des besoins des publics
- ▶ Mobilisation du public

Calendrier



Date limite de dépôt des projets : **31 décembre 2024 à minuit**.

Réunion de préparation **obligatoire** pour tous les porteurs de projets :
mardi 26 novembre 2024 - 9h00
Mairie d'Ambérieu

Instruction des dossiers et validation :
entre le 6 et le 10 janvier 2024.

Notification de décision : à partir du 17 février 2025
(sous réserve des délibérations des différentes instances)